A nos lecteurs

Autor(en): **Tripet, Maurice**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **3 (1889)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

N° 25 1889 JANVIER

Ce Journal est recommandé par le Département de l'Instruction publique de l'Etat.

A nos Lecteurs.

Les *Archives héraldiques suisses* entrent dans leur troisième année d'existence. Le nombre toujours progressant d'abonnés et de collaborateurs nous oblige aujourd'hui à remplacer l'autographie par la typographie. Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de cette amélioration qui sera pour nous, au début, un sacrifice.

Les *Archives* continueront à recueillir tout ce qui concerne l'héraldique et la sigillographie nationales; la généalogie fera toujours partie du but et du programme développés en tête des années parues.

Deux rubriques seront ajoutées à celles dont les *Archives* ont déjà fait mention: la *Jurisprudence héraldique* et les *Emblèmes révolutionnaires, séditieux,* etc.

Les articles dont la publication est en vue pour cette année sont très variés; une quantité de communications inédites et de dessins en noir ou en couleurs augmenteront la collection fondée en 1887. Nos dévoués collaborateurs, MM. Jean GRELLET, Dr Jean DE PURY et G. Ulrich STUTZ, entr'autres, nous ont promis de donner suite à la série des articles si intéressants publiés dans le cours de ces deux dernières années; nous les remercions vivement d'avoir offert leur précieux concours à l'œuvre que nous avons entreprise.

Notre pays, autant et même plus que d'autres, doit accorder au foyer de son histoire, une place au *Blason* et à l'*Art héraldique*. M. le Dr prof. RAHN nous écrivait, il y a quelque temps: « Votre canton est riche » en spécimens héraldiques et il me semble que le moment est venu de » sauver de l'oubli quantité de monuments, dont le nombre va malheu- » reusement en diminuant d'une année à l'autre, au moyen de reproduc- » tions aussi fidèles que possible. »

Cette lettre date de l'époque de fondation des *Archives*; il nous a paru depuis que l'opinion de M. le Dr Rahn pouvait s'appliquer non seulement au canton de Neuchâtel mais aussi aux autres cantons: dès lors les *Archives* devinrent Journal suisse.

Bien accueilli par ses confrères des pays voisins — ses aînés — et plus particulièrement soutenu par les excellents conseils de MM. Ad. GAUTIER, Dr DAGUET, A. BACHELIN, C.-Eug. TISSOT, A. GODET, etc., notre journal héraldique put poursuivre sa course modeste dans les diverses parties du pays; nous souhaitons pouvoir continuer notre marche et rassembler, comme nous le disions précédemment, tout ce qui a trait à notre héraldique suisse.

Nous remercions aussi nos abonnés de nous faciliter cette tâche.

Aux articles dont la publication est en cours, plusieurs autres sont venus s'ajouter; nous en réservons la surprise à nos lecteurs.

Tout ce que nous demandons, en terminant ces quelques lignes, c'est l'appui constant et suivi des amis de l'histoire nationale.

Leur encouragement sera pour nous une garantie de réussite.

Leurs conseils nous seront toujours de la plus grande utilité.

Décembre 1888.

Lic. jur. MAURICE TRIPET
Héraldiste
Membre de la Société d'Histoire
Préposé aux Archives cantonales

Les Cimiers de la Maison de Neuchâtel

Nous avons parlé ailleurs des Armes de la Maison de Neuchâtel (voir *Musée neuchâtelois*, 1887), en exprimant l'opinion que le château qui figure sur les sceaux des premières générations de nos comtes n'est qu'un signe sphragistique et non leur armoirie proprement dite et en second lieu que les branches de Nidau et de Strasberg portaient de même que celles d'Arberg et de Valangin un pal chevronné de sable et d'*or* et non d'argent comme l'ont prétendu plusieurs auteurs.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet, mais nous nous bornerons à présenter aux lecteurs des *Archives héraldiques* quelques observations relatives aux cimiers qui accompagnaient ces armes.

Comme on le sait, la Maison de Neuchâtel se partage au commencement du XIIIe siècle en deux branches principales, celle de Neuchâtel et celle d'Arconcié, cette dernière se subdivisant ensuite en rameaux de Nidau, de Strasberg, d'Arberg et de Valangin.

On ignore quel était le cimier porté avant la séparation, mais il est à présumer que c'était un bonnet surmonté d'une houppe, car il se retrouve dans les deux branches. En comparant le cimier du comte Louis de Neuchâtel (fig. 3) avec celui de Guillaume de Valangin (fig. 13), nous ne découvrons, il est vrai, aucune ressemblance et pourtant les deux semblent avoir eu comme point de départ le bonnet à houppe. Mais